



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE VENDEE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 31 - JUIN 2014**

# SOMMAIRE

## **PREFECTURE 85**

### **DRCTAJ**

Arrêté N °2014171-0005 - Arrêté n °14- DRCTAJ/2-354 portant composition du conseil  
d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vendée .....

1





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

**ARRETE N° 14 – DRCTAJ/2 – 354**  
**portant composition du conseil d'administration**  
**du service départemental d'incendie et de secours.**

LE PREFET DE LA VENDEE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 20 décembre 2007 relative aux élections au conseil d'administration, au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires et à la commission administrative et technique des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur du 24 décembre 2013, modifiée le 6 janvier 2014, relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) ;

Vu mon arrêté n° 11- DRCTAJ/2-276 du 12 avril 2011 portant composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours ;

Vu mon arrêté n°14-DRCTAJ/2-187 du 2 avril 2014 fixant le nombre et la répartition des sièges au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours ;

Vu mon arrêté n° 14-DRCTAJ/2- 188 du 2 avril 2014 fixant les conditions de l'élection des membres du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de La Vendée ;

Vu la délibération n° 6 du conseil général du 31 mars 2011 désignant ses représentants au conseil d'administration du S.D.I.S. ;

Vu les procès-verbaux du 12 juin 2014 portant élection au conseil d'administration du S.D.I.S. des représentants des communes et des E.P.C.I compétents en matière d'incendie et de secours ;

Vu les procès-verbaux du 12 juin 2014 portant élection à la commission administrative et technique du S.D.I.S. de la Vendée, des officiers de sapeurs-pompiers professionnels (1<sup>er</sup> collège), des officiers de sapeurs-pompiers volontaires (2<sup>ème</sup> collège), des sapeurs-pompiers professionnels non officiers (3<sup>ème</sup> collège), des sapeurs-pompiers volontaires non officiers (4<sup>ème</sup> collège) ;

**ARRETE :**

**Article 1er :**

Demeurent pour représenter, avec voix délibérative, le département au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vendée :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Gérard VILLETTE	Bruno RETAILLEAU
Bernard PERRIN	Gérard FAUGERON
Serge RONDEAU	Yves AUVINET
Norbert BARBARIT	Jacques OUDIN
Wilfrid MONTASSIER	Joël SARLOT
	Marie Josèphe CHATEVAIRE
Alain LEBOEUF	Jean-Pierre HOCQ
Valentin JOSSE	Marietta TRICHET
Joseph MERCERON	François BON
Daniel DAVID	Dominique SOUCHET
Jacqueline ROY	Pierre BERTHOME
Jean-Pierre LEMAIRE	Michel DUPONT
Marcel GAUDUCHEAU	Michel ALLEMAND
André RICOLLEAU	Daniel RINGEARD

**Article 2 :**

Ont été élus pour représenter au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vendée, avec voix délibérative, les communes compétentes en matière de secours et de lutte contre l'incendie :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Joël MERCIER <i>Maire de Château d'Olonne</i>	Maxence de RUGY <i>Maire de Talmont St Hilaire</i>
Véronique BESSE <i>Maire des Herbiers</i>	Christian THIBAUD <i>Maire de Beauvoir sur Mer</i>
Alain BROCHOIRE <i>Maire de Mortagne sur Sèvre</i>	Freddy RIFFAUD <i>Maire des Essarts</i>

**Article 3 :**

Ont été élus pour représenter au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vendée, avec voix délibérative, les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Luc BOUARD <i>Président de la communauté d'agglomération de La Roche sur Yon</i>	Christian PRAUD <i>Vice-président de la communauté de communes du Pays de St Gilles croix de Vie</i>
Jean-Michel LALERE <i>Vice -président de la communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte</i>	Didier MANDELLI <i>Président de la communauté de communes Vie et Boulogne</i>
Antoine CHEREAU <i>Président de la communauté de communes Terres de Montaigu</i>	Eric RAMBAUD <i>Président de la communauté de communes du Pays de La Chataigneraie</i>

**Article 4:**

Assistent de plein droit aux séances du conseil d'administration :

- le préfet ou son représentant, membre du corps préfectoral ou directeur des services du cabinet,
- le comptable de l'établissement.

**Article 5:**

Assistent également aux séances du conseil d'administration, avec voix consultative :

- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
- le médecin-chef du service de santé et de secours médical des sapeurs-pompiers .
- le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers ;

- au titre du **collège des officiers de sapeurs-pompiers professionnels :**

**Titulaire :**

Lieutenant 1ère cl. FERRAND Michel

**Suppléant :**

Lieutenant 1ère cl. ARNAUD Thierry

- au titre du **collège des officiers de sapeurs-pompiers volontaires :**

**Titulaire :**

Lieutenant GABORIT Freddy

**Suppléant :**

Lieutenant CHEVALLEREAU Julien

- au titre du **collège des sapeurs-pompiers professionnels non officiers :**

**Titulaire :**

Sergent-chef JOUSSELIN Franck

**Suppléant :**

Sergent CHARRIER Pierre- Yves

- au titre du **collège des sapeurs-pompiers volontaires non officiers** :

**Titulaire :**

Adjudant-Chef BRIN Kevin

**Suppléant :**

Adjudant GOBIN Fabrice

**Article 6:**

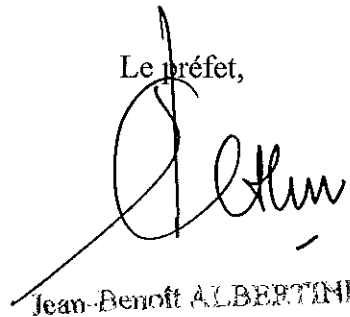
L'arrêté préfectoral n° 11-DRCTAJ/2-276 du 12 avril 2011 portant composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours est abrogé.

**Article 7:**

Le secrétaire général de la préfecture de la Vendée, le président du conseil général de la Vendée et le président du conseil d'administration du SDIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à La Roche sur Yon, le **20 JUIN 2014**

Le préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI